

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
15	17

Date de la
convocation
25/05/2022

OBJET
DE LA DELIBERATION

**SUBVENTION DU
BUDGET
PRINCIPAL AU
BUDGET MAISON
DE SANTE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° 15
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le deux juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. PERROTIN (pouvoir à L. RAVAT)
- G. CHANEAC (pouvoir à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, excusée
- X. CAUQUIL, excusé

Mme Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Budget Maison de Santé a été voté avec une prévision d'une participation du Budget principal à hauteur de 33 500 €. Or, cette participation n'a pas été actée par délibération, et de plus, ce montant risque finalement de ne pas être suffisant.

Aussi, il propose que le Budget principal verse une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Budget annexe Maison de Santé, à hauteur de 40 100 € (le montant viré pourra être inférieur en fonction des dépenses réellement effectuées).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 40 100 € au Budget Maison de Santé.

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal et au Budget Maison de Santé par décisions modificatives.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220602-DELIB15-020622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022
Affichage : 07/06/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

